



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 3 mars à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Céline MORANT, Sylvie MICHEL.

Absents excusés : Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Philippe NEVEU.

Pouvoirs : Tyfenn BAUBRY à Sylvie MICHEL ; Mickaël BLOUTIN à Jean-Philippe RENAULT.

2016-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le maire laisse la présidence du conseil à Yannick FEUDE, 1^{er} adjoint au maire et délégué aux finances, pour présenter le compte administratif 2015 qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement

- Dépenses :	119 890.97 €
- Recettes :	182 802.92 €
- Résultat de l'exercice :	62 911.95 €
- Résultats reportés 2014:	107 259.42 €
- Résultat de fonctionnement :	170 171.37 €

Résultat d'investissement

- Dépenses :	67 186.58 €
- Recettes :	32 337.78 €
- Excédent de l'exercice :	-21 172.87 €
- Résultat reporté 2014 :	13 675.93 €
- Résultat d'investissement :	- 21 172.87€
- Restes à réaliser :	33 700 €
- Résultat cumulé :	-54 872.87 €
Résultat de clôture :	120 935.35 €

Vu l'abstention du maire, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2015.

2016-11 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le maire présente le compte de gestion du receveur de la Trésorerie de Dinan qui relate les dépenses et les recettes véritables réalisées sur l'exercice 2015. Après vérification par l'ordonnateur, celui-ci est conforme aux écritures administratives 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2015.

2016-12 AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14
- Vu les délibérations 2016-10 & 2016-11,

le Conseil Municipal décide de **STATUER** sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice	62 911.95 €
Résultats antérieurs reportés	107 259.42 €
Résultat à affecter	170 171.37 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1	
Solde des restes à réaliser 2015	- 21 172.87 €
Besoin de Financement	- 33 700.00 €
	54 872.87 €
Affectation	
Investissement	
- Besoin de financement (R1068)	54 872.87 €
- Affectation en réserves (D001)	21 172.87 €
Fonctionnement :	
- Report en fonctionnement (R002)	115 298.50 €

2016-13 SUBVENTION CCAS 2016

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 000€ au CCAS de Saint-André-Des-Eaux.

2016-14 SUBVENTION COMICE AGRICOLE 2016

Le maire indique que chaque année le comice agricole du pays d'EVAN sollicite l'attribution d'une subvention. La participation demandée est de 0,65 € par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser la somme de 180.70 € correspondant à 0.65€ x 278 habitants.

2016-15 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le maire, Jean-Louis NOGUES, présente au conseil municipal le budget primitif 2016 dont les grandes lignes sont reprises ci-après :

FONCTIONNEMENT	
	BP 2016
DEPENSES	
Chap. 011 - Charges à caractère général	41 800 €
Chap. 012 - Charges de personnel	50 135.42 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues Fonct	12 552.65 €
Chap. 023 - Virement à la section d'invest.	133 000.00 €
Chap. 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 984.65 €
Chap. 65 - Autres charges gestion courante	38 632.00 €
Chap. 66 - Charges financières	6 541.78 €
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	1 100.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	285 746.50 €
RECETTES	
Chap. 70 - Produits des services	2 081.00 €
Chap. 73 - Impôts et taxes	97 058.00 €
Chap. 74 - Dotations et participations	53 309.00 €
Chap. 75 - Autres produits gestion courante	18 000.00 €
Chap. 76 - Produits financier	0.00 €
Chap. 77 - Produits exceptionnels	0.00 €
Chap. 002 - Excédent de fonct exercice préc.	115 298.50€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	285 746.50 €

INVESTISSEMENT	
	BP 2016
DEPENSES	
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 522.00 €
Chap. 16 - Remboursement d'emprunts	34 788.18 €
Chap. 20 - Immobilisations corporelles	5 000.00 €

Chap. 204 – Subvention d'équipement versées	35 000.00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	
Opération 128 – 2152- Signalisation	5 000.00 €
Cpte 2183 – matériel de bureau	321.60 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	
Opération 133 Mairie nouvelle	3 700.00 €
Opération 134 – Réhabilitation de l'ancienne mairie	65 000.00 €
Opération 136 – Aménagement du bourg	55 937.02 €
Chap. 001 Solde exécution investissement reporté	21 172.87 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	231 441.67 €
RECETTES	
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre section	1 984.65 €
Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserves	70 704.02 €
Chap. 13 - Subventions d'investissement	23 953.00 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 800.00 €
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	133 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	231 441.67 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le budget primitif 2016 tel que présenté par M. Le Maire.

2016-16 DEVIS EMERAUDE SECURITE

Le maire fait part à l'assemblée du devis émis par notre prestataire de service Emeraude Sécurité domicilié à GUIPEL.

Ce devis concerne :

- la pose d'une alarme incendie pour un montant de 159,00 € HT soit 190,80 € TTC ;
- l'installation d'un extincteur dans l'église pour un montant de 109,00 € HT soit 228,96 € TTC.

Le maire rappelle que les établissements recevant du public doivent être équipé d'un système d'alarme incendie. La norme pour la mairie de la commune, compte tenu de l'effectif du personnel et du nombre de passage journalier, est une alarme de type 4.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **REFUSE** l'achat de l'alarme et de l'extincteur présentés sur le devis d'Emeraude Sécurité ;
- **SOUHAITE** avoir d'autres devis pour équiper l'église d'un extincteur.

2016-17 RESTRUCTURATION DE L'EXPLOITATION EARL CHARTIER

Le maire indique à l'assemblée que la Direction Départementale de la Protection des Populations Demande au conseil municipal de dresser un avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement.

Il en résulte d'une demande de restructuration d'exploitation avicole par l'EARL CHARTIER au lieu-dit Les Domaines à Saint-Juvat.

Concernant la capacité d'accueil, cette EARL a actuellement une capacité de 25 050 places de poules pondeuses élevées au sol et un parcours extérieur de 11 ha 12. Avec l'accord du préfet, cette exploitation, conformément à la demande de l'EARL CHARTIER aurait une capacité de 40 000 places de poules pondeuses élevées au sol et un parcours extérieur de 16 ha 45.

L'exploitation souhaite également la mise en place d'une unité de fabrication d'engrais organique et support de culture, la mise à jour de la gestion des déjections par épandage sur 7 ha 56 de terres en propre et la construction d'un hangar de stockage des fientes déshydratées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 6 voix pour
- 4 abstentions

Emet un avis **FAVORABLE** à la restructuration de l'exploitation EARL CHARTIER.

2016-18 EXTENSION DE L'EARL TROP SECHES

Le maire indique à l'assemblée que la Direction Départementale de la Protection des Populations Demande au conseil municipal de dresser un avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement.

Il en résulte d'une demande d'extension d'exploitation d'élevage porcin par l'EARL TROP SECHES au lieu-dit Les Trop Sèches à SAINT MADEN. Cette EARL compte actuellement 2785 Places d'Animaux Equivalents : 249 places de reproducteurs ; 1080 places de porcelets en post-sevrage ; 1802 places de porcs engrais et 20 places cochettes-infirmerie.

Avec l'accord du préfet, cette exploitation, conformément à la demande de M.CHEHU François et Mme CHEHU Sylvie, compterait 2944 Places d'Animaux Equivalents : 252 places de reproducteurs ; 900 places de porcelets en post-sevrage ; 1982 places de porcs engrais ; 26 places de cochettes à l'engraissement et 64 jeunes femelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 7 voix pour
- 3 abstentions

Emet un avis **FAVORABLE** à l'extension de l'EARL TROP SECHES.

2016-19 RESTRUCTURATION ELEVAGE PORCIN SARL POR-LINON

Le maire indique à l'assemblée que la Direction Départementale de la Protection des Populations Demande au conseil municipal de dresser un avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement.

Il en résulte d'une demande de restructuration d'exploitation d'élevage porcin par la SARL POR-LINON au lieu-dit La Chapelle à EVRAN. Cette SARL compte actuellement 2223 Places

d'Animaux Equivalents : 180 places de reproducteurs ; 560 places de porcelets en post-sevrage ; 1440 places de porcs engrais et 45 places maternité.

Avec l'accord du préfet, vu la demande présentée par la SARL POR-LINON, l'exploitation compterait 2788 Places d'Animaux Equivalents : 223 places de reproducteurs ; 840 places de porcelets en post-sevrage ; 1800 places de porcs engrais et 45 places maternité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 4 voix pour
- 6 abstentions

Emet un avis **FAVORABLE** à la restructuration SARL POR-LINON.

2016-20 NOMINATION D'UN CHEMIN RURAL

Le maire propose à l'assemblée d'attribuer un nom à la portion de la voie verte communale située de l'ancienne Gare au Levet. Il soumet le nom de Michel MOUNIER, participant assidu du marathon de Saint-André-Des-Eaux depuis sa création.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de nommer la voie verte de la Gare au Levet « chemin Michel Mounier » ;
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette réalisation ainsi qu'à sa signalisation.

2016-21 ECLAIRAGE PUBLIC DU LIEU-DIT PENHOUËT

Le maire rappelle à l'assemblée qu'en raison du remplacement des candélabres situés au centre bourg, la commune dispose de 7 foyers d'éclairage public.

Le maire propose d'installer ces 7 foyers au lieu-dit Penhouët comme indiqué dans en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE** l'installation des foyers d'éclairage public tel que présentée en annexe.

2016-22 DEVIS PLAQUES DES LIEUX-DITS ET BALISAGE DE LA COMMUNE

Le maire présente à l'assemblée le devis de la société SPM, domiciliée à Lanvollon, concernant la signalisation des lieux-dits et le balisage de la commune.

Le tarif des panneaux et accessoires sans la pose est de 4 061.96 € HT soit 4874.35 € TTC. Il comprend notamment 32 panneaux de lieux-dits et 8 panneaux directionnels.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** de devis de la société SPM pour un montant de 4 874.35 € TTC.

2016-23 DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT D'UN PORTILLON ET D'UNE HAIE EN BOIS PALETTES FACE A L'EPROUVETTE

Le maire présente à l'assemblée la lettre de Delphine FROC ayant pour objet une demande d'aide au financement d'un portillon et d'une haie de palettes face au café l'Eprouvette. Un schéma

monochrome du projet ainsi qu'un devis établi par la SARL Podevin Samuel d'un montant de 170 € TTC pour les matériaux accompagnent la demande.

Le projet présenté comprend un portillon et une haie composés en bois de palette.

Le conseil municipal, conscient des risques liés aux infractions du code de la route et notamment de la vitesse des véhicules au centre bourg, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sécurisation du bourg ;
- **NE SE PRONONCE PAS** sur le projet présenté ;
- **SOUHAITE** avoir une représentation d'aspect extérieur du projet de Mme FROC ;
- **SOUHAITE** avoir un délai de réflexion sur les moyens de sécurisation du bourg.

2016-24 DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT D'UN PORTILLON ET D'UNE HAIE DE PALETTES FACE A L'EPROUVETTE

Monsieur le Maire, expose aux conseillers municipaux le projet de motion de soutien à la filière agricole :

PROJET DE MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE AGRICOLE

Depuis plusieurs années la situation des agriculteurs bretons s'aggrave. Ils souffrent d'une situation économique et sociale dramatique qui met en danger la pérennité de leurs exploitations. De plus, des contraintes réglementaires nationales, que les produits importés ne doivent pas respecter, se multiplient et viennent renforcer cet état de fait. Notre commune ne peut pas se passer de cette filière économique. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture (1 agriculteur génère 7 emplois) sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Aussi, le conseil municipal de Saint-André-Des-Eaux, conscient de l'importance capitale de l'économie agricole et agro-alimentaire sur le pays de Dinan et en Bretagne, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et des salariés de la filière agro-alimentaire, ainsi que de leurs familles. Elle se déclare solidaire du monde agricole, de ses difficultés économiques liées notamment à la baisse permanente des prix de production, mais aussi aux charges sociales trop lourdes que doivent supporter les exploitations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la motion ci-dessus.